L'EXPOSITION SCOLAIRE

DE L'HOTEL-DE-VILLE, A LILLE

III

D'après une brochure relative à l'exposition de Lille et due à M. l'inspecteur d'académie Brunel, les travaux des garçons proviennent de quatre sources différentes; l'Ecole normale, les écoles supérieures, les écoles élémentaires et les maîtres.

L'école normale, dont le siége est à Douai, a envoyé des spécimens de cartographie, de dessin géométrique et d'imitation, d'écriture, des cahiers de cours, une série méthodique des travaux manuels se rapportant à l'ajustage, à la forge, au modelage, à la menuiserie, aux tours et aux manipulations, enfin une collection de dessins sur verre de M. le professeur Pamart pour l'enseignement par les projections.

Les écoles primaires supérieures, au nombre de six, ayant respectivement leur siége à Douai, Fourmies, Fournes, Haubourdin, Lille et Roubaix, et dont chacune a son programme particulier, basé sur le programme officiel, mais modifié et détaillé suivant les intérêts et les besoins locaux, exposent des cahiers de cours, d'écriture, des devoirs journaliers, des dessins, des cartes géographiques et des travaux manuels relatifs à l'ajustage, à la forge, à la menuiserie. au tour au modelage et à la sculpture.

Les écoles élémentaires, largement représentées à l'exposition, et qui ont fourni un contingent abondant tant comme établissements ruraux que comme écoles urbaines, ont envoyé des travaux qui peuvent être divisés en : 1° cahiers de scolarité, d'institution récente où l'ecolier inscrit le premier devoir de chaque mois, dans chaque ordre d'études ; 2° cahiers-journaux, qui ne sont autres que des recueils des devoirs journaliers; 3° cahiers de cours ; 4° cartes de géographie ; 5° dessins ; 6° musées scolaires formés par les élèves sous la direction des instituteurs.

Comme on le voit, si nous voulions examiner par le détail les travaux de ces diverses institutions, nous serions entraîné trop loin.

Nous nous contenterons de dire que nous avons trouvé l'exposition de l'*Ecole normale* satisfaisante ; que nous estimons remarquables, au premier chef, les expositons des écoles supérieures de *Lille* pour la cartographie ; d'*Haubourdin* pour les travaux manuels, et de *Fournes* pour l'ensemble ; et que parmi les expositions des écoles élémentaires, celles qui nous paraissent particulièrement mériter une mention sont celles de Sars-Poteries, Boussois, Caudry, Esnes Aniches, Marchiennes, Hondschoote, Saint-Momelin, Ste-Marie-Cappel, Bavay, Capinghem, Cysoing et Hem.

D'aucuns pourraient nous demander comment est organisé, dans les écoles de garçons, le travail manuel dont on nous montre ici les résultats. Rien de plus curieux à visiter, en effet, que les établissements ou l'on pratique cette éducation professionnelle : nous allons essayer d'en donner une idée sommaire.

Les travaux de découpage et de construction d'objets sont surtout exécutés dans les cours élémentaires et moyens. L'enseignement est donné dans les salles qui servent ordinairement aux classes. Un piton vissé à la partie supérieure du pupitre permet à l'élève de fixer l'un des bouts des brins ou des fils qu'il s'agit d'entrelacer et de tresser ; une planchette mobile et une plaque de tole facile à ranger dans le pupitre protègent celui-ci contre les incisions et les entailles et le garantissent de toute souillure. Le matériel nécessaire pour ces travaux comprend, entre les matières à façonner (ficelles, feuilles de carton, brins d'osier, etc.) un outillage général composé de vrilles, marteau de vitrier, pot de colle etc. et un outillage spécial pouvant servir alternativement à deux élèves qui en sont solidairement responsables, et comprenant une paire de ciseaux à pointe mousse, un couteau à lame courte et large, une règle en fer et une pince. Voila pour le travail de découpage.

Les travaux de modelage, de serrurerie et de tour, plus importants s'exécutent par contre dans le cours supérieur. Aussi nécessitent-ils une installation à part dans un *local distinct, tant pour les raisons* d'hygiène et de propreté qu'à cause de l'embarras où l'on serait pour disposer commodément leur materiel encombrant et peu aisé à déplacer.

Pour le modelage proprement dit, chaque élève est muni d'un fil à plomb, d'un compas de tole à longues branches, de deux ébauchoirs et d'une éponge, un seau en fer blanc contient de l'eau pour humecter les éponges et le linge destiné à entretenir humide la terre à modeler. Pour la serrurerie il y a généralement pour tout l'atelier une demi-douzaine d'étaux, un marbre, quelques limes douces, et, par place, une lime plate demi rude, un marteau de mécanicien, un burin, un bédane, une équerre et un compas d'épaisseur. Pour la menuiserie, chaque place d'un établi comporte un outillage spécial à deux élèves, solidairement responsables de sa conservation et de son entretien. Enfin, pour les ouvrages au tour; il y a un tour à pédale, une gouge et divers ciseaux. Les provisions de bois, de fer et de plâtre sont conservées dans un endroit sec ; la terre glaise est mise de préférence à la cave.

Nous croyons que ces détails, généralement ignorés du public, seront connus avec intérêt de nos lecteurs.

Ajoutons que tous les objets sont numérotés au poinçon et confiés à des élèves désignés, qui en deviennent responsables: un tableau affiché sur un des murs porte la mention de ces objets, ainsi que les noms des élèves à qui ils sont confiés. Est également affiché un tableau indiquant la répartition des élèves en différents groupes de l'emploi du temps consacré aux différents travaux manuels pour chacun de ces groupes. Chaque élève est porteur d'un livret sur lequel il inscrit jour par jour les travaux auxquels il a été exercé dans l'atelier, des croquis à main-levée des instruments qu'il emploie et des objets à façonner en illustrent les pages : ce carnet, visé par l'instituteur, permet a celui-ci, ainsi qu'aux autorités scolaires. de suivre et de contrôler le travail de l'atelier en même temps qu'il intéresse l'enfant à l'enseignement qui lui est donné. Lorsque les objets façonnés par les élèves sont terminés, ceux-ci sont au besoin autorisés par l'instituteur à les emporter chez eux.

Nous ne saurions terminer ce rapide examen de l'exposition scolaire sans donner une mention spéciale à certains travaux de maîtres, Parmi ces travaux, les uns sont de pure scolarité, tels que ceux de MM. Tilmant de Lille (recueil de tableaux de grammaire, problèmes d'arithmétiques, mètre cube pliant, etc.) ; Christiaen, de Lille (conférences pédagogiques, recueil de lectures, etc.); d'autres ont le caractère d'histoire locale, comme ceux de MM. Jennepin, de Cousolre (histoire de Cousolre); Douchez, à Beauvois (notice historique sur Beauvois); Vercouttre, à Meckeghem (monographie de la commune de Bray-Dunes); Levecque, à Lille (notice sur Halluin); d'autres encore prennent la note géographique, comme ceux de MM. Marsy, de Fourmies (notice géographique sur Fourmies); Boudaillez, de Roost-Warendin (notice géographique sur cette commune avec plans et coupes) etc., etc., tous dénotent chez leurs auteurs un désir de bien faire dont on ne saurait trop les louer.

En résumé, l'exposition scolaire de Lille tient un bon rang parmi ses Manifestes, aussi engageons-nous tous ceux qui se préoccupent de l'instruction publique à lui rendre visite : ils en reviendront satisfaits.

LOUIS LECLAIR.

NOUVELLES MILITAIRES

Nous avons annoncé que le ministre de la guerre avait soumis à la signature du président de la République un décret portant organisation du service d'aérostation militaire. Nous pouvons ajouter qu'une école et un arsenal spécial de construction seront établis à Chalais. Le personnel se composera d'officiers désignés en raison de leurs aptitudes et de troupes d'aérostiers fournies par le génie sous la direction supérieure du chef d'état-major général.

Corps de santé militaire. — Par décret en date du 4 mai 1886, rendu par le Président de la République sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés dans le cadre des officiers de réserve pour être affectés au 1er corps d'armée. Au grade d'aide-major de 2e classe, MM. les docteurs en médecine François Duriau, Joseph Beaucard, Arthur Matringhem et Paul Baroux.

Le conseil de révision de Paris, présidé par le général Etienne, vient de décider que les conseils de guerre sont compétents pour juger les hommes envoyés en congé en attendant leur passage dans la réserve, lorsque, quoique non revêtus d'un uniforme, ils se rendent coupables soit d'outrages, soit de voies de fait envers un supérieur. Les hommes envoyés en congé en attendant leur passage dans la réserve, n'appartiennent, en effet, dit l'arrêt, à aucune des catégories énumérées en l'article 1er de la loi du 18 novembre 1875. Il sont donc des militaires de l'armée active en position de congé, justiciables comme tels des conseils de guerre, pour certains délits, en vertu de l'article 57 du Code de justice militaire.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le recensement de la population.—Le service des recenseurs sera définitivement organisé avant dimanche prochain. Soixante candidats se sont présentés ; on en choisira une quarantaine environ. Les employés de la mairie et en particulier ceux du bureau de l'état-civil seront chargés de contrôler les recenseurs.

Les agents de police déposeront prochainement dans toutes les maisons les imprimés destinés à établir le dénombrement de la population. A partir du 30 mai, les recenseurs désignés par l'administration municipale reprendront et contrôleront les bulletins remis aux habitants. Ceux-ci sont invités, dans l'intérêt général à faciliter les opérations du dénombrement.

Les imprimés, rédigés à la circulaire ministérielle, renferment cette année des demandes de renseignements très-compliquées. On a omis une seule chose, la mention : *Culte*, et, à notre avis, ce n'était pas la moins importante. Le gouvernement a craint sans doute de provoquer une solennelle affirmation des sentiments religieux qui, quoiqu'on en dise, sont profondément enracinés dans le cœur de l'immense majorité des français. C'est regrettable, car il eut été fort curieux de voir combien de gens, à Roubaix notamment, auraient déclaré n'appartenir à aucun culte.

La hausse rapide qui s'est produite sur les cours des laines peignées a déterminé un mouvement extraordinaire de correspondances par voie postale ou télégraphique entre Roubaix et l'extérieur. Dans la seule journée de samedi, le bureau central de Roubaix a reçu ou expédié *mille* télégrammes. Pour donner une idée de l'importance de ce chiffre, disons que la moyenne journalière est de 400 télégrammes.

Le réseau téléphonique de Roubaix-Tourcoing. — Le préfet du Nord vient de prendre, au sujet du réseau téléphonique de Roubaix-Tourcoing, un arrêté dont voici les dispositions :

Article 1er. — Le Directeur des postes et télégraphes du département du Nord est autorisé à maintenir les ouvrages établis pour assurer le fonctionnement du réseau téléphonique de Roubaix-Tourcoing et des embranchements qui s'en détachent pour le relier à Halluin et à Lille.

Article 2. — Le directeur et les agents sous ses ordres sont autorisés à pénétrer, pour l'exécution des travaux que comporte l'entretien dans les propriétés privées non closes et sur les bâtiments dont il aura été utilisé, les murs, toits ou terrasses, à la condition d'y accéder par l'extérieur.

Ils pourront faire, le long des fossés ou talus des routes, les dépôts du matériel nécessaire pour assurer cet entretien.

Article 3. — Les propriétaires riverains sont mis en demeure de couper et d'élaguer les plantations qui, sur une hauteur de 7 m. 50 au dessus du sol de la route, présenteraient des branches en saillies sur l'arête extérieure du fossés ou des talus et pourraient toucher aux fils.

Article 4. — Dix jours après la ratification du présent arrêté, il sera, le cas échéant, procédé d'office par les soins de l'administration des Ponts-et-Chaussées et aux frais du Ministre des postes et télégraphes à l'élage et à la coupe des plantations mentionnées à l'article précédent.

Article 5. — Les supports ou attaches destinés à soutenir les fils électriques et qui ont été fixés sur les maisons et constructions particulières, ainsi que les appuis et conduits placés en terrain non clos partout ou cela a été jugé nécessaire afin de ne pas obstruer la voie par des poteaux dans les villes et villages, seront maintenus en place sans que les propriétaires ou tiers intéressés puissent réclamer d'autre indemnité que celle du préjudice résultant des travaux, et sous réserve des droits spécifiés par l'article 4 de la loi du 28 juillet 1885.

Article 6. — Les fils électriques et tout le matériel de la ligne sont mis sous la protection de MM. les Maires, de la gendarmerie, des cantonniers et de tout autres agents de l'administration publique.

Article 7. — Le présent arrêté sera notifié aux personnes sur les propriétés desquelles des attaches, supports, appuis ou conduits ont été placés, et affiché en placard dans les communes traversées.

MM. les Maires, M. l'Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, M. le commandant de la gendarmerie et M. le directeur des postes et télégraphes sont chargés d'en assurer l'exécution, chacun en ce qui le concerne.

La falsification du lait. — Jeudi matin, de cinq heures et demie à huit heures et demie, la place Sainte-Elisabeth, présentait un aspect inaccoutumé : elle semblait être transformée en un marché au lait. Soixante-un cultivateurs-marchands de lait et revendeurs de Roubaix et des alentours s'y trouvaient rassemblés avec leurs tonneaux et autres ustensiles contenant le blanc liquide qu'ils débitent chaque matin. En vertu d'ordres supérieurs, M. le commissaire Leroy procédait à la vérification du lait chaud et écrémé.

Il ne faudrait pas trop nous plaindre, paraît-il, du lait que nous buvons habituellement, car la vérification a donné des résultats satisfaisants. Deux marchands seulement ont été l'objet d'un procès-verbal, l'un avait du lait chaud contenant 20 0/0 d'eau ; l'autre du lait écémé avec addition de 10 0/0 d'eau. Des échantillons ont été pris et envoyés au parquet.

Un jeu roubaisien a Paris. — On remarque beaucoup, dit le *Temps*, à la fête des fleurs du bois de Boulogne, un jeu qui porte le titre de tir oriental et qui fait, pour la première fois, son apparition à Paris. Voici en quoi consiste le jeu : il s'agit pour le joueur de lancer à la main des flèches à pointe d'acier dans une cible numérotée. Il y faut une certaine habitude pour ne pas trop s'écarter du centre de la cible.

Ce jeu a une origine assez curieuse. Il nous vient du Nord, ajoute le *Temps*, de la ville de Roubaix, d'où M. Jules Guesde, le révolutionnaire bien connu, l'a rapporté. Au dernier congrès tenu par les guédistes dans cette ville, M. Guesde et ses amis remarquèrent que, dans les estaminets fréquentés par les tisseurs, ces derniers s'exerçaient à lancer des flèches dans une petite cible ; ils jouaient entre eux ainsi leurs consommations, de la même façon que, dans les cabarets parisiens, les ouvriers font la partie de tourniquet. Pendant son internement à Sainte-Pélagie, M. Guesde, pour égayer sa solitude, se souvint du jeu des tisseurs de Roubaix, confectionna des flèches et une cible, et s'exerça au jeu roubaisien. L'un de ses lieutenants et amis, le citoyen Bazin, ouvrier tailleur, qui venait lui *rendre visite à Sainte-Pélagie et qui était sans ouvrage*, songea, pour vivre, à faire connaître ce jeu aux parisiens. A la cible et aux flèches rudimentaires des tisseurs du Nord, il substitua de jolies flèches en bois tourné et des cibles en paillasson de diverses couleurs. Le tir roubaisien devint le tir oriental, et c'est sous ce nom qu'il figure à la fête des Tuileries.

Une pauvre diable est tombé jeudi matin, à dix heures, en proie à une attaque épileptiforme sur le trottoir de la rue Saint-Georges. Les passants se sont promptement empressés autour de lui, et l'un d'eux, M. Salvador Schiller, l'a transporté dans un estaminet voisin où le malheureux n'a pas tardé à se remettre de sa crise. C'est un colporteur qui se trouvait, en outre, dans le plus grand dénûment. Il n'avait pas mangé depuis 24 heures! Quelques personnes ont fait aussitôt une collecte a son intention.

Grand tapage, mercredi, dans un estaminet de la rue des Longues-Haies. Un ivrogne, Charles B..., demeurant dans la même rue, et auquel on avait refusé de servir à boire, s'est révolté et a frappé le cabaretier, ainsi que des consommateurs paisibles. C'est à grand'peine qu'il a été maintenu, arrêté et écroué au dépôt du 3e arrondissement.

Un chauffeur Victor C..., a causé tout un remue-ménage, mercredi soir, dans la cour Roussel, rue des Longues-Haies. Gris comme un Polonais de la Mazovie— et ce sont les plus ivrognes de la Pologne — cet individu injuriait tous les habitants de la cour et menaçait de leur faire un mauvais parti. Il a enfoncé la porte de la maison portant le n° 11 ; la locataire, Mme Dejaeghere-Decottignies, n'a eu que le temps de se barricader dans sa chambre. C... est sorti et pénétrant chez une voisine, Mme Pollet, a saisi une marmite et l'a brisée en la lançant avec force sur le pavé. On a prévenu la police, l'agent Decourcelle a eu un mal inimaginable à conduire ce furieux au dépôt de sûreté.

Une arrestation dangereuse. — Un certain Louis Dewinckeele, repris de justice dangereux, a été arrêté mercredi soir sur le quai de Calais, pendant qu'il surveillait une fille raccolant les passants non loin de là. Cet individu qui a déja subi cinq condamnations et devait en purger une sixième, a frappé violemment un des agents chargés d'opérer son arrestation. Ce nouvel exploit ne fera que remplir le casier judiciaire de Dewinckeele.

Le vol au pochard. — Simuler l'ivresse pour s'approprier au passage le bien d'autrui, c'est un nouveau *truc* inventé par messieurs les voleurs ! En tout cas, ce stratagème a failli coûter cher au personnage qui en a usé mercredi soir, rue Saint-Antoine.

Les fenêtres de l'estaminet Desrousseaux, au coin des rues Pellart et Saint-Antoine, étaient ouvertes à cause de la température étouffante ; à l'intérieur, de nombreux consommateurs devisaient joyeusement ; l'un d'eux, M. D..., boulanger, avait posé son chapeau sur le bord de la fenêtre.

Tout-à-coup on voit une main s'allonger et le couvre-chef disparaît. L'auteur de cet escamotage est un *pochard* qui passe sur le trottoir.

M. D..., de crier : au voleur, et de s'élancer dans la rue, suivi de tous ses amis. Le voleur file avec une célérité fort étonnante chez un disciple de Gambrinus ; mais on le rattrape à hauteur de la rue Latine, on le ramène à l'estaminet Desrousseaux, et on ne le relâche qu'après l'avoir contraint d'avouer son larcin et de restituer le chapeau. Ajoutons qu'il s'est éclipsé sans mot dire et non sans avoir reçu force horions ; on nous assure, d'autre part, qu'il n'était nullement ivre et qu'il ne s'était servi de ce moyen que pour couvrir son vol. Gageons que cette mésanventure le corrigera plus sûrement que quelques jours de prison.

L'incident avait jeté l'émoi dans la rue et prorogué, en quelques secondes, un rassemblement considérable.

Vols et voleurs. — Un jeune amateur de bijouterie, Louis Dhalluin, âgé de seize ans a soustrait une chaine de montre en doublé au préjudice de Mme Rys, demeurant rue Bella. Le précoce voleur est sous les verroux.

— Trois jeunes vauriens, auxquels on ne connaissait depuis longtemps aucun moyen d'existence, ont profité de l'absence d'un tisserand de la rue Cadeau, M. Jean Vangulick, pour pénétrer dans son logement et dévaliser sa garde-robe. Ils ont porté les vêtements volés au Mont-de-Piété où on leur a remis, en échange, une somme de 14 fr. Cet argent a été promptement dépensé en débauches, et, mardi soir, l'un des malfaiteurs, Georges Boulanger, errait dans la rue Christophe Colomb, songeant sans doute aux moyens de commettre un nouveau vol, lorsqu'il se trouva face à face avec la victime du méfait, M. Vanghulick.

Ce dernier soupçonnait fort Boulanger ; quand il le vit prendre la fuite, ses soupçons se changèrent en certitude. Il le poursuivit, le rejoignit et le remit entre les mains d'un agent. L'un des complices de Boulanger, Jean Boergmans, se-disant ouvrier gazier, a pu être également arrêté. Le troisième, Verstraete, a disparu de Roubaix. Voilà six ans que ces jeunes gens, qui en ont dix-neuf, ne travaillent pas, et ils font pourtant de fréquentes bombances. Aussi la police croit avoir découvert en eux les malfaiteurs dont la spécialité est de dévaliser, depuis quelque temps, les garnis pendant l'absence des locataires. Boulanger et Boergmans ont été transferés jeudi matin à la prison de Lille.

Exposition des Arts décoratifs, organisée par la société artistique de Roubaix-Tourcoing dans son local de la rue de l'Alouette. — Ouverture le 1er mai. — Entrée, 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis; un franc, les autres jours de la semaine. — L'exposition sera ouverte de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

TOURCOING

UN DRAME AU BLANC-SEAU. — Jeudi, vers 6 heures du matin Henri Duock, charron au Blanc-Seau et Sébastien Bailleul, ouvrier charbonnier à Roubaix, passant près du canal de Roubaix, à 150 mètres du pont du Fresnoy, entendirent des cris de détresse. Ils descendirent sur la berge et virent une jeune fille se débattre dans l'eau, Bailleul y entra jusqu'a mi-jambe et en tendant une perche à la jeune fille parvient à la ramener saine et sauve sur la rive.

Après avoir reçu quelques soins dans un estaminet voisin la noyée déclara se nommer Mathilde Ségard, âgée de 16 ans et domiciliée à Roubaix rue Turgot. Depuis samedi elle avait quitté sa famille pour suivre Charles Lefebre, tisserand, âgé de 21 ans demeurant aussi à Roubaix. rue du Quai. Après leur fougue, les jeunes gens avaient passé les nuits dans des hangars. Jeudi matin Charles Lefebvre attirait la jeune fille près du canal et, sous prétexte de lui faire admirer un poisson, il l'a précipita dans l'eau et s'y jeta après elle.

On fit alors, dans le canal, des recherches qui amenèrent la découverte de Lefebvre : il avait cessé de vivre. Quelle aberration d'esprit avait pu pousser ce malheureux à faire cette triste fin, et entraîner avec lui sa campagne d'occasion presqu'une enfant ?

Peut-être craignait-il de rentrer dans sa famille ! Encore une triste conséquence de l'inconduite ! La jeune fille, de son côté, ne paraissait pas du tout décidée à mourir.

Inutile de dire que ce drame a profondément émotionné les paisibles habitants du Blanc-Seau.

Nous apprenons que parmi les personnes qui ont le plus contribué au sauvetage de la jeune fille se trouvaient plusieurs jeunes gens du *Cercle de l'Aviron*.

Chronique religieuse. — Les élèves de l'institution libre du Sacré-Cœur ont fait, jeudi matin le pélérinage traditionnel au sanctuaire de N.-D. de la Marlière. Pendant la messe, célébrée par M. le chanoine Leblanc, des chants religieux ont été exécutés par les élèves et la fanfare de l'Institution a exécuté un des beaux morceaux de son répertoire. La cérémonie religieuse s'est terminée par une allocution paternelle telle que M. le supérieur sait si bien adresser à sa grande famille, puis les élèves rentrèrent en ville au son des pas redoublés les plus entraînants.

Accident.— Mercredi soir, M. Toulemonde-Delepoulle, négociant, a fait, dans la rue Nationale, une chûte si malheureuse qu'il s'est fracturé la jambe droite. Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Caudrelier, il a été ramené à son domicile.

Un vol de numéraire a été commis mardi après-midi au préjudice de M. Arthur Delgrange, mercier au Blanc-Seau. En l'absence de celui-ci, des malfaiteurs ont pénetré dans le grenier en passant par une maison voisine en construction : ils sont descendus dans une chambre du premier étage et ont fouillé une armoire dans laquelle ils ont trouvé une somme de 102 fr. Un petit coffret contenant des bijoux a pu échapper à leurs recherches.

M. le commissaire de police du 1er arrondissement a ouvert une enquête sur ce vol.

Halluin. — Les douaniers ont arrêté un sieur Pierre Aneux, tisserand, âgé de 42 ans, qu'ils avaient trouvé porteur de dix-sept kilos de tabac.

LILLE

Les cercles catholiques d'ouvriers. — Ce matin a eu lieu, à 9 heures, au cercle de la rue de Tournai, l'ouverture de l'assemblée régionale des cercles catholiques d'ouvriers, qui se continuera jusqu'à dimanche. Une assistance nombreuse dans laquelle nous avons remarqué plusieurs industriels s'y étaient rendus. M. Harmel présidait.

Il a ouvert la séance en annonçant que, par suite d'un deuil de famille. M. de Mun ne pourra se rendre à cette réunion. L'assemblée a abordé ensuite la discussion des questions inscrites à l'ordre du jour et notamment sur les meilleurs moyens à prendre pour étendre le cercle d'actions de l'œuvre et combattre l'influence néfaste des associations anti-catholiques.

Puis, M. le président, dans une allocution énergique et chaleureusement applaudie, a flétri l'attentat de Châteauvillain et montré combien cette odieuse violation des droits les plus sacrés avait soulevé l'indignation des honnêtes gens et surtout des ouvriers.

Il a exprimé enfin le désir de voir se multiplier des réunions ayant pour but de mettre au grand jour les protestations motivées par cet acte inique. Le séance a été levée à 11 heures.

L'exposition horticole. — Les visiteurs affluent à l'exposition horticole du Palais-Rameau, qui est certainement une des plus belles que la société d'horticulture ait organisées.

Devant le grand succès qu'elle obtient, la commission a décidé de la prolonger jusqu'au dimanche 23 mai.

A la Prefecture. — Ce soir M. le préfet du Nord reçoit les membres du jury du concours regional.

Après le diner il y aura concert. On y entendra MM. Delsart, Paul Martin, O. Petit et une cantatrice parisienne.

Samedi soir, il y aura grande réception dansante, nous dit-on, en l'honneur de M. le ministre de l'agriculture. Par cette température, nous plaignons les danseuses et encore plus les danseurs.

Mariage. — Nous lisons dans la *Vraie France* : « Mardi matin, a été célébré en l'église St-Maurice, le mariage de Mlle Noémie Scrive avec M. Edouard Six, de Tourcoing.

» On remarquait dans le cortège, outre les familles Scrive, Scrive-Wallaert, Ozenfant-Scrive, MM. Le Margerie, de Salelles, Joseph Bernard, Boutry, Van Iselstein, Paul Delemer.

» M. l'archiprêtre doyen de St-Maurice a uni les jeunes époux et célébré la messe.

» L'excelllente maitrise de St-Maurice a fait entendre plusieurs chants magnifiques ; M. Hasselmans, l'eminent harpiste a exécuté deux morceaux absolument remarquables. Enfin, M. Pascalin a chanté à deux reprises pendant la cérémonie. »

Mandarins chinois à Lille. — Les jeunes mandarins chinois faisant partie de la mission d'études, qui viennent d'être amenés en France, par S. E. Tcheou-Ta-Yen, et placés sous la direction de M. de Segonzac, ont été répartis entre quelques établissements d'instruction, suivant la carrière à laquelle ils se destinent.

Deux ont été envoyés à Lille, les autres suivront à Paris des cours spéciaux.

CONCERTS ET SPECTACLES

Nouvelles musicales. — C'est samedi prochain qu'a lieu, au Trocadéro, la première audition en France de *Mors et Vita*, le grand oratorio de Ch. Gounod, couronné, le succès a été si immense en Angleterre depuis six mois. Ce sera le gros évènement musical de la saison.

Outre l'intérêt qui s'attache à tout œuvre nouvelle du maître français, il y aura pour *Mors et Vita* une exécution hors ligne ; les soli seront chantés par M. Faure, M. Lloyd, le fameux ténor anglais, qui a créé en Angleterre le nouvel oratorio de Gounod, Mme Conneau et Mme Krauss, qu'on n'a pas entendue depuis longtemps à Paris, où elle revient spécialement pour cette solennité.

Ajoutez à cela une masse orchestrale et chorale de 400 musiciens et chanteurs, sous la direction de Ch. Gounod, et vous aurez une idée de ce que sera au point de vue artistique, la matinée de samedi prochain au Trocadéro.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du jeudi 20 mai 1886

Les procès semblent traverser maintenant une période d'accalmie.

Dans l'audience d'aujourd'hui le tribunal a prononcé contre des débiteurs récalcitrants qui n'ont pas cru devoir se présenter à la barre. Il a ensuite renvoyé devant juge deux plaideurs qui ne savaient pas s'entendre sur l'établissement d'un compte, et a donné à un plaignant, huit jours de réflexion pour établir par titres et par témoins la justification d'une réclamation peu importante du reste.

Aucune cause intéressante n'est exposée et l'audience est levée rapidement.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercedi 19 mai 1886. — Présidence de M. PARENTY

Histoire d'une poule et de ses poussins en police correctionnelle et à la cour d'appel de Douai. Retour en correctionnelle. Acquittement.

C'est une bien singulière histoire que celle de la poule du Pont de Canteleu. Ses poussins à peine éclos auront acquis une célébrité à nulle autre pareille. Les échos de la correctionnelle et de la Cour d'appel ont redit les luttes héroïques des plaideurs à leur sujet, célébrité qui s'est dénouée aujourd'hui par une demande de douze mille francs de dommages intérêts.

La Bruyère a dépeint les amateurs de sereins, de pigeons, de fleurs, mais il a passé sous silence l'amateur de poules, je le crois du moins. Et pourtant cet amateur eut mérité les honneurs d'une pensée de l'*illustre moraliste*.

Il eut pour ce pris comme modèle évidemment M. Crépin. Ce brave monsieur Crépin ! comme il aimait sa poule et ses poussins !

C'était une belle poule noire, huppée, ayant pour sa couvée des tendresses ! Il la couvait des yeux. Pierre Dupont aurait dit de lui qu'il aimait sa femme mais que pourtant il aurait mieux aimé la perdre que de perdre sa poule.

Jugez de sa stupéfaction quand un beau matin il ne la revit plus dans son panier. Immédiatement, il court chez le garde-champêtre et lui dit : « Cent sous pour toi, si tu retrouves ma poule.

Nouvel Argus le garde-champêtre ouvre les yeux. Il découvrit tous les fils de la conjuration dirigée contre la poule et les poulets de M. Crépin. Un sieur Dubuisson, charpentier de la localité, devait être l'auteur du vol. Un voisin qui avait posé une échelle sur le le mur mitoyen pour s'inspirer des idées de procédure avait vu, dans le jardin, sous un treillis, une poule, noire, houppée, ayant des petits poussins.

Il n'y avait plus de doute. Dame justice aime, quand elle va frapper un coup, de frapper juste. Aussi pour plus de prudence il fut convenu que Crépin viendrait en personne, accompagné du garde-champêtre, reconnaitre la poule.

Quel ne fut pas son émotion quand il mit le pied sur l'échelle pour passer la tête au-dessus du mur de séparation. Il fallut le retenir; il voulait franchir le mur. Mais le garde-champêtre le retint. Une plainte fut déposée au parquet.

Le tribunal correctionnel de Lille a dernièrement condamné Dubuisson à un mois de prison pour vol d'une poule et de ses poulets. La cour d'appel de Douai a cassé le jugement. C'est alors que Dubuisson, en vertu de l'article 373 du code pénal qui déclare :

«Quiconque aura fait par écrit une dénonciation calomnieuse contre un ou plusieurs individus, aux officiers de justice ou de police administrative ou judiciaire, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de cent francs à trois mille francs» intente une action en correctionnelle à l'amateur de poules. De plus il réclame 12,000 francs de dommages-intérêts pour le préjudice qui lui a été causé.

Le tribunal considérant que la mauvaise foi du dénonciateur n'est pas prouvé, l'acquitte.

La poule noire huppée aura fait parler d'elle et de ses poussins en police correctionnelle et en cour d'appel.

— A un prévenu d'infraction à un arrêté d'expulsion : Pourquoi êtes-vous revenu en France sans autrisation? Ça, c'ess mon affaire.

— Il ne manque pas de voisins dont on peut dire avec Rulhière !

Avez-vous, par hazard, connu feu Monsieur Daube
Qu'une ardeur de dispute éveillait avant l'aube?

Ces gens-là cherchent chicane à leurs voisins perpétuellement.

M. Lacroix, boulanger à Roubaix, range sa voisine, l'honorable madame Carpentier, dans cette catégorie.

Pour lui faire tort, elle allait dire aux clients de la boulangerie qu'il se servait comme charbon, de l'avoine triturée dont les chevaux parsèment les routes.

Des petits ronds jaunis dont les odeurs légères
Retiennent les mouchoirs sur le nez des bergères.

Vous comprenez le tort que cette nouvelle faisait dans la clientèle de M. Lacroix. Ajoutez pour comble de malheur qu'un sergent de ville, ému par la rumeur publique, vint le mettre en demeure de cesser ses cuissons prestilentielles. Un soir vint à passer devant sa porte M. Carpentier. Il lui décocha quelques traits de satire mordante. Neuf témoins viennent ennuyer le tribunal et votre serviteur de leurs fastidieuses dépositions. Seize francs d'amende pour tout ce bruit.

C'est le cas de répéter : la montagne en travail.

NORD

Cour d'assises du Nord. — La Chambre des mises en accusation vient de renvoyer devant la Cour d'assises, cinq nouvelles affaires qui seront soumises au jury dans la session s'ouvrant lundi prochain :

Henri Dhainaut, attentat à la pudeur. — Pierre Prez, vol qualifié. — Henri Leroy et Charles Vanlanecker, coups suivis de mort. — Auguste Gaevaert. J.-B. Seys, Emile Vromen, Jean Debeuf, coups suivis de mort. — Amédée Lacquement, faux.

A propos de chaudières à vapeur. — Nous trouvons dans le *Figaro* l'information suivante qui offre un grand intérêt pour les nombreux industriels de notre région :

« Une chaudière en cuivre rouge, de la force de 50 chevaux, a fait explosion, dans la fabrique de tartre située à Lormont, près de Bordeaux. La toiture de l'usine a été crevée. Le chauffeur et un ouvrier ont été retirés des décombres grièvement blessés.

» On assure que le ministère des travaux publics a adopté un système de soupape de sûreté qui empêche toute explosion. Si le fait est exact, pourquoi le gouvernement n'oblige-t-il pas chaque propriétaire de machine à vapeur à avoir cette soupape. Cela sauverait la vie à nombre de malheureux. »

Un scandale au Conseil municipal d'Orchies. — La séance du Conseil municipal de samedi, à Orchies, a été l'occasion d'une scène très fâcheuse.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, M. Sturne, prononçait la phrase sacramentelle : « Messieurs, la séance est levée, » lorsqu'un conseiller municipal, M. Broutin, demanda la parole pour réclamer au maire une somme due pour l'exécution de certains travaux municipaux. Eclat de rire général. L'orateur furieux de l'effet produit, se laissa emporter par la colère et se mit à prendre le maire personnellement à partie, lui reprochant d'être intempérant, de s'enivrer de Morphine, et finalement le déclarant indigne de présider une municipalité.

FEUILLETON DU 21 MAI 1886. — N° 31

FLORÉAL

IX

— On en parle déjà, mais on a dit que c'était une attaque ; l'explication est bien naturelle.

M. Midleston passa dans l'antichambre et consulta le docteur.

De l'avis du médecin, cela pouvait durer longtemps encore, et il était prudent de se diriger soit vers l'hôpital, soit vers le logement des Voltin.

— Nous la soignerons chez nous, dit le mineur, d'un air sombre ; seulement, puisque vous avez été assez bon pour nous permettre d'entrer ici, permettez-nous d'y rester jusqu'à la nuit. Nous partirons dès qu'il fera sombre; sans cela tout Monteau va nous suivre.

— Restez, répondit l'ingénieur en chef ; restez tant que vous voudrez ; nous allons nous retirer, nous autres et nous dirons au concierge de vous laisser toute liberté.

— Merci, m'sieur !

L'ingénieur, le directeur, le commandant et l'officier de gendarmerie s'éloignèrent, le docteur et le prêtre restèrent où le devoir les retenait.

Voltin, après avoir pris l'avis du médecin, fit lever sa femme, et lui dit d'aller avec son frère préparer ce qu'il faudrait à la maison pour recevoir la malade.

Eugénie ne voulait pas quitter sa mère, mais le docteur lui ayant affirmé qu'il n'y avait pas de danger immédiat, elle obéit.

MM. Dubut et Midleston, qui dès leur retour de Mâcon s'étaient rendus à la mine, rentrèrent chez eux. Les deux officiers s'éloignèrent ensemble.

Savez-vous ce qu'il faudrait pour venir à bout de tous ces misérables ? demanda le commandant au lieutenant.

— Je le sais parbleu bien, mais on ne s'y décidera jamais ; il faudrait l'état de siège !

— Eh ! bien entendu ! si l'on n'arrive pas à le déclarer, on ne remédiera à rien et nous aurons tous les jours de nouveaux désastres.

— C'est parfaitement certain.

— Croyez-vous que j'hésiterais une minute à faire empoigner tous ces fainéants qui passent leur vie sur les bords de l'étang ? C'est de là que vient tout le mal ! Il faudrait les pincer en flagrant délit aujourd'hui, pour les arrêter ; je suis sûr, moi, que si nous pouvions les empoigner, ils feraient les aveux les plus complets !... C'est comme ces deux-là, tenez, qui viennent là-bas ! en voilà deux bonnes pièces !

— Vous les connaissaient ?

— Ils rôdent tous les soirs autour de chez moi !

Chassin et Nourrit croisèrent les officiers.

Ils ne disaient rien ni l'un ni l'autre ; les officiers gardèrent aussi le silence ; puis quand un bon bout de route eut été parcouru en sens contraire par les uns et les autres, le commandant s'écria :

— Ce sont les deux premiers que je ferais coffrer !

Et Chass